



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 626 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement des travaux d'exploration près du lac Kachiwiss afin d'en déterminer le potentiel uranifère;

CONSIDÉRANT QUE le lac Kachiwiss est situé à moins de treize kilomètres du lac Rapide qui est la source d'eau potable pour la ville de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs médecins et professionnels de la santé sont d'avis que l'exploration ainsi que l'exploitation d'une mine d'uranium représentent des risques élevés pour la santé;

CONSIDÉRANT QU'une multitude d'études scientifiques rigoureuses concluent que l'exposition au radon représente des risques élevés pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE par voie de résolution, la Ville de Sept-Îles a demandé un moratoire sur l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord appuie cette demande de moratoire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'exploration ont déclenché un tollé au sein de la population septillienne et nord-côtière;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir ordonner l'arrêt immédiat des travaux exploratoires réalisés au nord de Sept-Îles et de décréter un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium dans ce secteur.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Lorraine Richard, députée de Duplessis

16/02/10
Date